



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Amiens

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CONVOCACTION À UN EXAMEN MÉDICAL PAR UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE AGRÉÉ

Afin de permettre de compléter votre dossier administratif, vous voudrez bien vous présenter, muni(e) de la présente convocation, devant un **médecin généraliste agréé** (liste ci-jointe) pour **l'admission à un emploi public** en vue de vous faire délivrer le certificat médical obligatoire prévu par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986.

Vous n'aurez pas d'honoraires à verser au praticien, qui sera rétribué par les soins de l'administration, sous la réserve expresse qu'il présente la qualification de **médecin généraliste agréé**, faute de quoi le certificat délivré et la note des honoraires ne seraient pas recevables par l'administration.

Pour l'Inspecteur d'Académie - DASEN
Et par subdélégation,
La Secrétaire Générale

Carine DECOLASSE-TOMCZAK

ATTESTATION DU MÉDECIN ET RÉGLEMENT DES HONORAIRES

Le Docteur (prénom – nom)

Adresse

Certifie avoir procédé à l'examen médical de M/Mme

Grade

Et demande le règlement des honoraires, soit _____ €, selon les modalités suivantes :

Titulaire à titre personnel :

D'un compte bancaire : code banque _____ code guichet _____ n° de compte _____ Clé RIB _____

D'un compte postal : code banque _____ code guichet _____ n° de compte _____ Clé RIB _____

Autre mode de paiement _____

Fait à

Le
Signature